

## Terrains Héritage Jeux Olympique Paris 2024

Le COJO, ( voir note jointe) va mettre à la disposition de la communauté du Hockey Français via la FFH, les 3 tapis des terrains de Hockey des JO de Paris 2024.

Ces tapis (Polytan) seront désinstallés dès la fin des Jeux Olympiques, sans attendre les Jo Paralympiques.

Il s'agit d'une opportunité pour le Hockey Français de doter les clubs et les régions de trois terrains supplémentaires répondant aux dernières normes tant techniques que sportives.

Un appel d'offre va être lancé auprès des clubs.

Outre les critères techniques, visés dans la note du COJO, la Fédération Française se propose d'attribuer ces équipements sur les critères de sélection suivants, après avis d'une commission spécifique créée à cet effet :

- La structure actuelle du candidat.
- Le projet de développement du club candidat, incluant notamment le volet Hockey éducatif.
- Un engagement d'actions de promotion du hockey incluant notamment la prise en charge et l'accueil d'un événement national ou international, une fois par an, au minimum les 5 ans qui suivent.
- Un engagement du propriétaire du terrain (Ville, école...) portant sur l'exclusivité de la pratique du hockey sur cette installation.
- L'engagement par le même propriétaire du maintien de l'usage sur une période minimale
- L'impact sur le maillage territorial du Hockey de l'affectation de ces 3 tapis

La commission sera constituée avec :

- La présidente de la FFH
- Le Vice\_ Président développement
- Le Vice\_ Président sportif
- Le Président de la Commission terrains et équipements
- 3 membres du Comité Directeur de la FFH dont au moins un élu au titre de la représentation des ligues
- 1 membre de l'équipe de France Hommes
- 1 membre de l'équipe de France Dames
- 2 représentants des clubs (Elite , N1, N2)

La Commission Terrains et équipements gèrera l'Appel d'offres.